

Luxembourg, le 2 juillet 2025

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général. (6881TAL)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(10 juin 2025)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de fixer les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général.

En bref

- La Chambre de Commerce approuve le développement de deux nouvelles sections dans la division administrative et commerciale, constituant pour « data literacy » l'opportunité, dans un contexte de transformation technologique continue, d'approfondir les compétences digitales des élèves et pour « affaires économiques », celle de les rapprocher des réalités de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise.
- Elle relève, avec l'intégration de la variante francophone dans la section « marketing, médias et communication », une volonté de tenir compte de la diversité linguistique des élèves et d'offrir un cadre d'apprentissage plus inclusif et accessible.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

Considérations générales

Ce Projet a pour objet de déterminer les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire général.

Il abroge et remplace le règlement grand-ducal du 22 juillet 2024 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général.

Par rapport à ce dernier, il apporte plusieurs modifications.

L'éducation physique sera généralisée à trois leçons par semaine pour toutes les classes de 7^{ème} et de 6^{ème}. Jusqu'à présent, certaines classes bénéficiaient déjà de trois leçons hebdomadaires alors que d'autres restaient à deux leçons.

Deux nouvelles sections « data literacy » et « affaires économiques » sont intégrées dans la division administrative et commerciale.

En ce qui concerne « **data literacy** », la Chambre de Commerce encourage le développement de cette spécialisation qui, dans un monde en constante évolution technologique, va doter les élèves de compétences digitales approfondies. La section « **affaires économiques** » prévoit de mettre l'accent sur « *les concepts fondamentaux de l'économie, des affaires, de la comptabilité, des compétences entrepreneuriales et de la création d'entreprise* », tout en permettant l'organisation « *d'ateliers pratiques, de conférences avec des entrepreneurs locaux [...]* ». La Chambre de Commerce soutient cette dynamique entrepreneuriale et rappelle, à ce titre, son rôle de facilitateur dans le rapprochement entre le monde scolaire et celui de l'entreprise.

Dans la continuité de l'ouverture en 2024/2025, de la classe de 4GSH au lycée technique pour professions de santé, **la grille horaire de la classe de 3GSH**, qui accueillera les premiers élèves en 2025/2026 a été élaborée. Dans un contexte de besoins croissants en personnels soignants, la Chambre de Commerce renouvelle, un accueil favorable à ces adaptations.

Une variante **francophone** de la section « marketing, médias et communication » est proposée, ce que la Chambre de Commerce salue.

Les modifications proposées par le Projet seront applicables à partir de la rentrée 2025/2026.

*

*

*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

TAL/NMA